

Gestion monétaire du FCPE Impact ISR

30 nov. 2011

Focus extra-financier

Principe d'investissement ISR de la SICAV

Les poches Monétaires du FCPE à compartiments Impact ISR sont gérées selon une approche "Sélection ESG" consistant à investir dans des titres présentant à la fois un profil financier attractif et de bonnes pratiques ESG* au sein de leur secteur.

Natixis AM évalue chaque émetteur selon une approche sectorielle permettant de lui attribuer une recommandation ISR (ISR Conviction, ISR Neutre, ISR Risque ou ISR Non Eligible).

La SICAV investit à hauteur de 95% minimum de son actif dans des titres en direct émis par des émetteurs ayant une recommandation "ISR Conviction" ou "ISR Neutre" au moment de l'acquisition du titre. Les 5% restants peuvent être investis en titres ne disposant pas d'une recommandation ISR.

Par ailleurs, les émetteurs domiciliés dans les paradis fiscaux sont exclus de l'univers d'investissement.

*Environnementales, Sociales / Sociétales et de Gouvernance

Les critères d'éligibilité, des sources et des méthodologies de calcul sont détaillés en page suivante.

Répartition de la SICAV par recommandation ISR (en % de l'actif net)

	Emetteurs privés	Emetteurs publics	Total
ISR Conviction	81.2 %	5.9 %	87.1 %
ISR Neutre	8.9 %	-	8.9 %
ISR Non Eligible	-	-	-
ISR Risque	1.0 %	-	1.0 %
Non notés	-	-	3.0 %
Liquidités	-	-	0.0 %
OPCVM Monétaire	-	-	-
TOTAL			100.0 %

Notation ISR des émetteurs présents dans le portefeuille

	Emetteurs privés	Emetteurs publics
Notation ISR moyenne *		
- pondérations réelles des émetteurs	6.9	7.0
- équipondération des émetteurs	6.9	7.0
Notation ISR la plus haute	9.5	7.0
Notation ISR la plus basse	4.3	7.0

* Deux méthodes sont présentées : la première permet de calculer la notation moyenne en pondérant la note de chaque émetteur en fonction de son poids réel dans le portefeuille; la deuxième calcule la notation moyenne en accordant la même importance à chaque émetteur (équipondération).

Commentaire extra-financier

La recherche ISR a récemment couvert les principaux équipementiers télécoms européens (Alcatel-Lucent, Ericsson, Nokia).

Les principaux enjeux pour le secteur sont avant tout des enjeux sociaux. Le scandale en 2010 des conditions de travail chez Foxconn, un des principaux fournisseurs de l'industrie des téléphones portables (fournisseur de Nokia, de Sony-Ericsson, d'Apple) illustre bien la sensibilité de cet enjeu. De plus, le secteur connaît régulièrement des restructurations très importantes. Citons en particulier l'annonce récente de la suppression de 17 000 postes par la Joint Venture Nokia - Siemens Network.

Au niveau environnemental, l'industrie doit faire face à une hausse exponentielle du trafic (croissance du nombre d'utilisateurs, nouveaux usages des mobiles). Même si les principaux acteurs réalisent des efforts conséquents pour améliorer l'efficacité énergétique de leurs produits, ces efforts risquent de ne pas être suffisants pour éviter une forte hausse des consommations d'énergie.

Enfin, au niveau gouvernance, on se souvient pour Alcatel-Lucent des choix très controversés du tandem Russo-Tchuruk. La société a depuis complètement renouvelé son management. Chez Nokia, la société traverse depuis maintenant plusieurs années de sérieuses difficultés au cours desquelles le conseil ne semble pas avoir joué correctement son rôle.

En prenant en compte ces différents éléments, nous avons choisi d'abaisser notre recommandation ESG à Risque pour Nokia, principalement en raison de risques plus élevés sur les conditions de travail chez les fournisseurs et de défaillance dans les systèmes de gouvernance.

Notation ISR des principaux émetteurs du fonds

Emetteurs privés

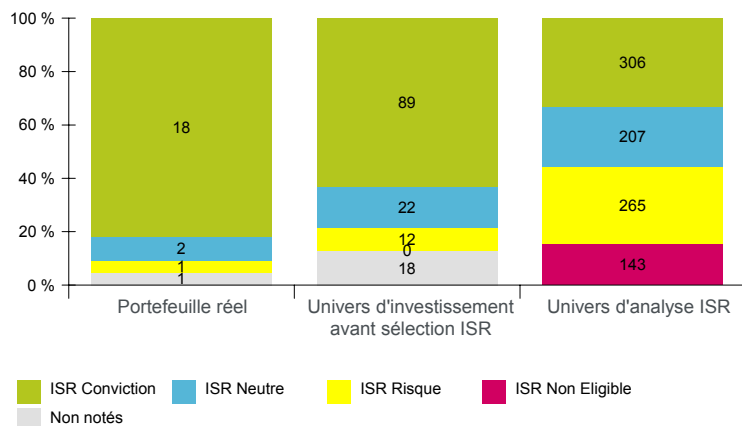
Nom Groupe Emetteur	Poids	Notation ISR	Recommandation ISR
SOCIETE GENERALE PARIS	10.9 %	8.3	ISR Conviction
CREDIT AGRICOLE S.A.	8.0 %	7.1	ISR Conviction
SKANDINAVISKA ENSKILDA BANKEN AB	5.9 %	6.3	ISR Conviction
BNP PARIBAS PARIS	5.0 %	7.3	ISR Conviction
AXA SA	5.0 %	7.3	ISR Conviction
UBS AG ZURICH (HEAD OFFICE)	4.9 %	7.5	ISR Conviction
ING GROEP N.V.	4.2 %	6.4	ISR Conviction
CREDIT FONCIER DE FRANCE (CFF)	4.0 %	6.7	ISR Conviction
BARCLAYS PLC	4.0 %	9.5	ISR Conviction
NORDEA BANK AB	4.0 %	6.7	ISR Conviction

Emetteurs publics

Nom Groupe Emetteur	Poids	Notation ISR	Recommandation ISR
BELGIQUE	5.9 %	7.0	ISR Conviction

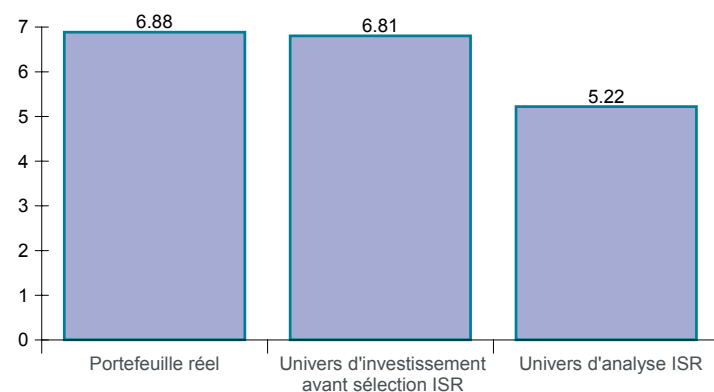
Répartition des recommandations ISR des émetteurs privés

en nombre d'émetteurs



Notation ISR moyenne des émetteurs privés

équipondération de chaque émetteur



Le document est produit à titre d'information seulement. Les informations contenues dans ce document peuvent être modifiées à tout moment sans préavis.

Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Les chiffres des performances cités ont trait aux années écoulées.

Les éventuelles références à un classement, un prix et/ou à une notation de l'OPCVM ne préjugent pas des résultats futurs de ce dernier.

Les risques et les frais liés à l'investissement dans l'OPCVM sont décrits dans le prospectus de l'OPCVM qui est disponible sur le site internet : www.am.natixis.com.

L'indicateur profil de risque, élaboré par Natixis Asset Management, informe sur le niveau de risque encouru par l'investisseur. Le présent document ne peut pas être utilisé, reproduit, diffusé ou communiqué à des tiers sans le consentement préalable et écrit de Natixis Asset Management.

Nomenclature ISR (Investissement Socialement Responsable)

L'Investissement Socialement Responsable (ISR) est l'application des principes du développement durable à la gestion d'actifs. C'est une approche consistant à prendre en compte les dimensions Environnementales, Sociales/Sociétales et de Gouvernance (ESG) en complément des critères financiers usuels.

L'objectif de cette forme d'investissement est d'influer positivement sur le comportement des entreprises, en les incitant à plus de responsabilité dans la conduite de leur activité : meilleur traitement de leur salariés, réduction de leur impact sur l'environnement, plus de transparence et d'éthique dans leur gouvernance, etc.

Caractéristique ISR d'un OPCVM

Scores E, S et G

L'approche de sélection ESG consiste à investir dans des sociétés présentant, au sein de leur secteur, un profil attractif à la fois sur le plan extra-financier au regard des pratiques Environnementales, Sociales/Sociétales ou de Gouvernance et sur le plan financier.

Evaluation ISR d'un émetteur

Scores E, S et G

Il s'agit de scores compris entre 1 et 10 décrivant le profil d'un émetteur sur les 3 piliers E, S et G (Environnement, Social/Sociétal, Gouvernance), 10 étant le meilleur score. Ces scores sont établis par la recherche extra-financière de Natixis AM, et sont fondés sur une diversité de sources externes sélectionnées pour leurs expertises.

Notation ISR

Notation comprise entre 1 et 10, obtenue par pondération des 3 scores par piliers E, S et G de l'émetteur. La pondération appliquée aux piliers dépend du secteur d'activité de l'émetteur.

Recommandation ISR

Appréciation du profil ISR d'un émetteur en fonction de sa notation ISR quantitative et le cas échéant de l'analyse qualitative réalisée par la recherche extra-financière interne. Les recommandations possibles pour un émetteur sont : ISR Conviction, ISR Neutre, ISR Risque et ISR Non Eligible.

Éléments du processus de gestion ISR

La SICAV investit à hauteur de 95% minimum de son actif dans des titres émis :

- par des émetteurs ayant une recommandation "ISR Conviction" ou "ISR Neutre" au moment de l'acquisition du titre
- ou par des OPCVM "monétaire ISR".

Chaque émetteur dont la recommandation ISR est ISR Neutre à l'acquisition du titre ne peut représenter plus de 5% du portefeuille.

Par ailleurs, le poids cumulé des émetteurs ne disposant pas d'une recommandation ISR est limité à 5% du portefeuille.

Les émetteurs notés "ISR Risque" ou "ISR Non Eligible" ne peuvent être acquis par la SICAV.

Sont également exclus de l'univers d'investissement :

- tous les émetteurs domiciliés dans les Etats et Territoires Non Coopératifs tels que définis par le code général des impôts français.

- les pays ou territoires qui viendraient à figurer sur la liste des paradis fiscaux non coopératifs de l'OCDE .

Répartition des recommandations ISR et notation ISR moyenne

Sélection ESG

Le graphe des répartitions des recommandations ISR par univers permet d'apprécier le niveau de sélectivité ISR mis en oeuvre dans le portefeuille. Ainsi, l'univers du portefeuille réel du fonds est comparé à l'univers d'investissement du fonds avant sélection ISR et à l'univers d'analyse ISR.

Les notations ISR moyennes de ces univers sont ensuite calculées, sur la base d'une hypothèse d'équipondération de chaque émetteur.

Univers d'investissement du fonds avant sélection ISR :

Il est constitué de la liste des émetteurs qui satisfont d'une part aux contraintes financières d'investissement de la SICAV et d'autre part aux contraintes du Comité des Risques de Natixis Asset Management.

Univers d'analyse ISR :

Il s'agit de l'ensemble des émetteurs d'actions ou de dette basés en Europe (ou émetteurs en euro non européens) qui constituent l'univers d'analyse permettant de classer l'ensemble de ces émetteurs dans une approche Best in class sur les pratiques E, S et G.

NB : la répartition émetteurs privés/émetteurs publics de la page précédente peut présenter un léger décalage avec la répartition sectorielle de la page 2 du reporting. En effet, le découpage des secteurs de l'analyse ISR est légèrement différent de celui présenté dans le reporting financier.